

Montréal, le 26 juin 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants aux dossiers**

**Objet : Demandes d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle de mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité  
Dossiers de la Régie : R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015**

---

Le 25 septembre 2015, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande dans le dossier R-3944-2015 visant l'adoption de 33 normes de fiabilité ainsi que l'abrogation de 20 normes de fiabilité.

Le 6 novembre 2015, le Coordonnateur a déposé auprès de la Régie une nouvelle demande dans le dossier R-3949-2015 visant l'adoption de 11 normes de fiabilité ainsi que l'abrogation de cinq normes de fiabilité.

Le 18 décembre 2015, le Coordonnateur a déposé auprès de la Régie une autre demande dans le dossier R-3957-2015 visant l'adoption de sept normes de fiabilité ainsi que l'abrogation de quatre normes de fiabilité.

Le 19 février 2016, les formations chargées de ces trois dossiers sollicitaient les commentaires des participants quant au processus réglementaire qu'elle entendait suivre pour le traitement des normes déposées pour adoption.

Par sa décision procédurale D-2016-032 du 4 mars 2016, la Régie décidait de procéder à l'examen simultané des normes déposées dans les dossiers R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015, selon un regroupement en plusieurs blocs de normes préalablement définies par thèmes et par fonctions visées.

Le traitement de l'ensemble des demandes quant aux normes déposées aux dossiers R-3949-2015 et R-3957-2015 étant complété, la Régie sollicite, par la présente, les commentaires du Coordonnateur et des intervenants aux dossiers sur l'opportunité de fermer les dossiers R-3949-2015 et R-3957-2015.

Le Coordonnateur et les intervenants aux dossiers sont priés de transmettre leurs commentaires sur la proposition **au plus tard le 5 juillet 2019 à 12 h.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml